

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00767

Numéro SIREN : 482 110 913

Nom ou dénomination : SELLAM IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 371

SELLAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 4-5 Place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG
482110913 RCS STRASBOURG

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 DECEMBRE 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 967 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 50 967 euros

Pour un montant de 50 967 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 570 651 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices mais rappelle la distribution intervenue le 27 Juin 2019.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts pour un montant de 18 712 euros et qui ont réduit le résultat déficitaire d'autant.

Certifié conforme
Le Président



SELLAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 4-5 Place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG
482110913 RCS STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2019

Le soussigné Meïr Jonathan SELLAM, associé unique et président de la société SELLAM IMMOBILIER, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2019, l'activité agence de la Société n'appelle pas d'observations particulières et est conforme aux objectifs fixés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Juillet 2019 sont de renforcer notre présence sur le marché.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients à plus de 30 jours n'est pas significative.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations seront complétées.

Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé la Société n'a pris de nouvelle participation.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 398 215 euros contre 657 602 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 84 030 euros contre 75 386 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 84 726 euros contre 44 469 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 215 092 euros contre 285 382 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 16 503 euros contre 26 864 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 139 312 euros contre 108 313 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 53 505 euros contre 43 576 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 3 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 19 996 euros contre 79 854 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 176 euros contre 698 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 529 348 euros contre 589 156 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -47 103 euros contre 126 850 euros pour l'exercice précédent.

Le montant du bénéfice attribué s'élève à 1 061 euros contre 85 188 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la perte supportée s'élève à 15 292 euros contre 87 588 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 78 147 euros (3 507 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 16 813 euros contre 144 939 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -950 euros contre - 4 324 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -35 104 euros contre 41 769 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019 se solde par un bénéfice de 50 967 euros contre un bénéfice de 98 846 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 584 771 euros contre 1 403 687 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 50 967 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

50 767 euros

Pour un montant de 50 967 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 570 649 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 900 650 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous rappelons toutefois la distribution de dividendes à hauteur de 40 000 euros, décidée par la décision du 27 Juin 2019, à savoir :

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts pour un montant de 18 712 euros et qui a réduit le résultat déficitaire d'autant.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que suite à la nomination de la Société FIDUEST, Commissaire aux Comptes suppléant, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, il y a lieu de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement.

COMPTES CONSOLIDES

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à STRASBOURG
Le 30 Mai 2019

Meïr Jonathan SELLAM
Associé Unique et Gérant



Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 4 Place du Temple Neuf 67000 STRASBOURG		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3		Néant <input type="checkbox"/> *							
		Exercice N. clos le, 30062019							
		N-1 30062018							
		Net 3							
		Net 4							
		Amortissements, provisions 2							
		Brut 1							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 676	5 435	11 241	80	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	156 014	53 903	102 111	114 123	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avancés et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	21 520		21 520	21 520
Créances rattachées à des participations	BB		BC	1 000		1 000	1 000		
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 000		6 000	6 000			
TOTAL (II)		BJ	BK	201 210	59 338	141 871	142 722		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
	Marchandises	BT	BU	102 934		102 934	131 934		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	23		23	23		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	51 688		51 688	14 893	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 278 448	80 000	1 198 448	988 350	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				75 000	
Disponibilités		CF	CG	87 167		87 167	48 124		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 640		2 640	2 640		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 522 900	80 000	1 442 900	1 260 964		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 724 109	139 338	1 584 771	1 403 687		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobili-	Stocks *							

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise SAS SELLAM IMMOBILIER		Exercice N		Exercice N-1	
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :300.000.....)		DA	300 000	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence		DC			
Réserve légale (3)		DD	30 000	30 000	10 177
Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions		DF			
(dont fluctuation des cours					
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve relative à l'achat		DG			
(d'œuvres originales d'artistes vivants*					
Autres réserves					
Report à nouveau		DH	519 684	480 661	98 846
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	50 967		
Subventions d'investissement		DJ			
Provisions réglementées *		DK			
TOTAL (I)		DL	900 651	889 684	
Produit des émissions de titres participatifs		DM			
Avances conditionnées		DN			
Autres fonds propres		DO			
Provisions pour risques		DP			
Provisions pour charges		DQ			12 000
TOTAL (II)		DR			12 000
Emprunts obligataires convertibles		DS			
Autres emprunts obligataires		DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	260 339	171 281	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		DV	67 199	27 717	
(
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	27 340	20 762	
Dettes fiscales et sociales		DY	233 999	200 950	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Autres dettes		EA	95 244	81 293	
Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	684 120	502 003	
Ecarts de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I & V)		EE	1 584 771	1 403 687	
Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
Ecart de réévaluation libre		1D			
Réserve de réévaluation (1976)		1E			
Dont					
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		3			
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4	684 120	502 003	
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		5	260 339	171 281	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS SELLAM IMMOBILIER						Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	330 417	FB		FC	330 417	572 749	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services *	FG	67 799	FH		FI	67 799
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		398 215	FK		FL	398 215	657 602
	Production stockée *					FM		(18 000)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 186	2 465	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	82 216	90 625	
	Autres produits (1) (11)					FQ	628	296	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	482 245	732 989
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT	82 000	42 000	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 766	2 469	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	215 092	285 382	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 503	26 864	
	Salaires et traitements *					FY	139 312	108 313	
	Charges sociales (10)					FZ	53 505	43 576	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	19 996	14 854
				} - dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		53 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		12 000	
	Autres charges (12)					GE	176	698	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	529 348	589 156	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(47 103)	143 832	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	1 061	85 188	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	15 292	87 588	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 678	10 087	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	158 438	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	165 115	10 089	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	80 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 968	6 582	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	86 968	6 582	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	78 147	3 507	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 813	144 030	

Designation de l'entreprise		SAS SETLAM IMMOBILIER	
Exercice N		Exercice N-1	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	950
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	28 157
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	950
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(950)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(35 104)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	648 421
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	597 454
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	50 967
(1)	Dot produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	} Dont produits de locations immobilières	HY	
		IG	
(3)	} Dont	HP	15 450
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(9)	Dont transferts de charges	AI	17 216
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	6 874
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	obligatoires	A9	6 874
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionnelles	
		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	
		Produits antérieurs	
		Exercice N	
		Exercice N-1	

Désignation de l'entreprise **SAS SELLAM IMMOBILIER**

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 431	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	108 311	KW	KX		
		Matériel de transport *				KY	1 710	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	42 093	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL	LM		
	TOTAL III					LN	152 114	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T	
Autres participations					8U	22 520	8V	8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	6 000	1U	1V			
TOTAL IV					LQ	28 520	LR	1S			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	186 065	ØH	ØJ			
								3 900			
								3 900			
								19 145			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence - valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	16 676		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	112 211	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	1 710	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	42 093	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	156 014		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations			1Ø	ØX	ØY	22 520	ØZ		
Autres titres immobilisés			1I	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12	2E	2F	6 000	2G		
TOTAL IV			13	NJ	NK	28 520	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14	ØK	ØL	201 210	ØM		
						4 000			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

5 bis

TABLAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGRRP N° 2054 bis 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis 1 du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS SELLAM IMMOBILIER**

Néant *

Exercice N clos le : 3|0|0|6|2|0|1|9

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTAL					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis 1 du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(3) Le montant cumulé à la fin de l'exercice est obtenu en soustrayant des montants portés à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

- Ligne 2, inscrite la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais établissements, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062019			
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	50 967		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	18 712		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 808		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	950	Charges financières (art.212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
					2A	1 500	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de réhabilitation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		$\left\{ \begin{array}{l} \text{bénéfice (I moins II)} \\ \text{déficit (II moins I)} \end{array} \right.$		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0		
					XO	110 619	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

10

Designation de l'entreprise **SAS SETLAM IMMOBILIER** Néant *

I. SUIVI DES DEFICITS	
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Deficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5
Deficits reportables (différence K4 - K5)	K6
Deficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	Y1
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + Y1)	YK
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT
9 655	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT	

(à détailler sur feuillet séparé)
 Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice
 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 2 du CGI * ZV ZW

Provisions pour risques et charges *
 8X 8Y 8Z 8Y
 8Z 8A 8C 9C
 Provisions pour dépréciation *
 9D 9E 9F 9G 9H 9I

Charges à payer
 9K 9L 9M 9N 9P 9R 9T YO
 YN

TOTAUX (VN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
 à reporter au tableau 2058-A :
 ligne WI ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)
 Montant de la réintégration ou de la déduction LI
 Montant au début de l'exercice Imputations
 Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	480 661	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	19 823			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	98 846		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	40 000			
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	579 507				ZG	519 684			
							TOTAL II	579 507			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES-ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété			J8	XQ	41 071		39 048			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	72 174		151 340			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	ST	101 847		94 995			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	215 092		285 382			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	411		251		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS	9Z	16 092		26 613		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	16 503		26 864		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	49 873		128 718			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	26 930		48 196			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *				ØB	135 580					
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,38 %		1,56 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(110 619)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%		JL	
					Plus-values à 19%	JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	1 142 569	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%		JO	
					Plus-values à 19%	JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS SELLAM IMMOBILIER**

* Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values nettes	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	N-7	N-8	N-9	N-10
Moins-values nettes												
①	Moins-values à 12,80 %											
②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice à 12,80 % imposables											
③	Soide des moins-values à 12,80 %											

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values nettes	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	N-7	N-8	N-9	N-10
Moins-values nettes												
①	Moins-values											
②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)											
③	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)											
④	A 15 % ou A 16,5 % (1)											
⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice											
⑥	Soide des moins-values à reporter											
⑦	col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥											

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 3|0|06|2|0|19|

N° SIRET 4|8|2|1|1|0|9|1|3|0|0|0|4|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SELLAM IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
---	----	---	--	----	-----

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SELLAM Prénom(s) MEIER
 Nom marital [] % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance : Date 23101981 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
 Adresse : N° 14 Voie ALLEE R.WAGNER
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Neant

EXERCICE CLOS LE 31/01/2019 N° SIRET 48211091300043

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SELLAM IMMOBILIER 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 5

Forme juridique	SARL	Dénomination	FONCIERE JS	N° SIREN (si société établie en France)	498136530	% de détention	10,00
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE DE LA LIBERTE	Commune	STRASBOURG	Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	FINANCIERE JONEL	N° SIREN (si société établie en France)	792284218	% de détention	50,00
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DU 22 NOVEMBRE	Commune	STRASBOURG	Pays	FRANCE

Forme juridique	SNC	Dénomination	STRASBOURG ET ENVIRON	N° SIREN (si société établie en France)	792346744	% de détention	20,00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE DE L'EGLISE	Commune	STRASBOURG	Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	IMMOBILIERE DU TEMPLE	N° SIREN (si société établie en France)	815197041	% de détention	100,00
Adresse :	N° 4	Voie	PLACE DU TEMPLE NEUF	Commune	STRASBOURG	Pays	FRANCE

Forme juridique	SNC	Dénomination	SHA	N° SIREN (si société établie en France)	810610873	% de détention	25,00
Adresse :	N° 8	Voie	RUE MENGES	Commune	STRASBOURG	Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 30/06/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE - Elément 1

Etat exprimé en euros

EGSE

SAS SELLAM IMMOBILIER

Page

17

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 584 771 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 648 421 euros et un total charges de 597 454 euros, dégageant ainsi un résultat de 50 967 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2018 et finit le 30/06/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE - Elément 1

FCSE

SAS SELLAM IMMOBILIER

Page :

19

Etat exprimé en euros

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe :

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit total de 1 452 euros en application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). La société n'a pas demandé de préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant a servi en totalité à la consolidation du fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.a.p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	5 431		15 245		4 000	16 676
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 431		15 245		4 000	16 676
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	108 311		3 900			112 211
Matériel de transport	1 710					1 710
Matériel de bureau, mobilier	42 093					42 093
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 114		3 900			156 014
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	22 520					22 520
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 000					6 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 520					28 520
TOTAL	186 065		19 145		4 000	201 210

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Dotations	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
		Diminutions	Amortissements	

INCORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement et de développement	5 352	4 084	4 000
Autres	5 352	4 084	4 000	5 435

CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	14 719	10 321	25 040
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	46	570	616	616
Instal. agencement aménagement	23 226	5 021	28 247	28 247
Instal technique, matériel outillage industriels	37 991	15 912	53 903	53 903
Autres Instal., agencement, aménagement divers	43 343	19 996	59 338	59 338
TOTAL	43 343	19 996	4 000	59 338

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises		
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui						
Instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	12 000		12 000		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 000		12 000		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	53 000		53 000	
	Sur comptes clients				
	Autres		80 000		80 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	53 000	80 000	53 000	80 000
TOTAL GENERAL	65 000	80 000	65 000	80 000	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		80 000	65 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		Etat exprimé en euros			
		30/06/2019	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	(1) Créances rattachées à des participations (2) Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers Charges constatées d'avances	1 000	6 000	1 000	
		51 688	51 688	51 688	
		4 782	4 782	4 782	
		2 640	2 640	2 640	
		1 839 776	1 332 776	7 000	
		TOTAL DES CREANCES			
		(1) Prêts accordés en cours d'exercice (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2019		
		1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emp. dettes ets de crédit à lan max. à l'origine (1) Emp. dettes ets de crédit à plus lan à l'origine (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 550 27 340 10 308 Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices 197 992 13 233 Taxes sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés 2 550 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2) 66 649 Autres dettes 95 244 Debt représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	260 339	260 339	260 339
		550	550	550
		27 340	27 340	27 340
		10 308	10 308	10 308
		9 916	9 916	9 916
		197 992	197 992	197 992
		13 233	13 233	13 233
		2 550	2 550	2 550
		66 649	66 649	66 649
		95 244	95 244	95 244
TOTAL DES DETTES		684 120	684 120	684 120
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				10 333

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2019

Total des Charges à payer		21 414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 062
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>10 062</i>	
Dettes fiscales et sociales		11 352
<i>CONGES PAYES</i>	<i>6 113</i>	
<i>CS SUR CONGES PAYES</i>	<i>3 542</i>	
<i>ETAT A PAYER</i>	<i>1 697</i>	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/06/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

IMMOBILIERE DU TEMPLE

1 562 026

100,00

870 110

2. Participations (10 à 50 %)

FONCIERE JS

263 717

10,00

(5 360)

SNC STRASBOURG ET ENVIRON

(46 561)

20,00

(46 661)

FINANCIERE JONEL

43 090

50,00

7 642

SNC SHA

458

25,00

(11 399)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

SELLAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 euros

Siège social : 4-5 place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG 482 110 913

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL
204, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons établi en date du 11 décembre 2019 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELLAM IMMOBILIER S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2019

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL

Thierry MAETZ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	30/06/2019			30/06/2018
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	16 676	5 435	11 241	80
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	156 014	53 903	102 111	114 123
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	21 520		21 520	21 520
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000
TOTAL (II)	201 210	59 338	141 871	142 722
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	102 934		102 934	131 934
Avances et Acomptes versés sur commandes	23		23	23
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	51 688		51 688	14 893
Autres créances	1 278 448	80 000	1 198 448	988 350
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				75 000
DISPONIBILITES	87 167		87 167	48 124
Charges constatées d'avance	2 640		2 640	2 640
TOTAL (III)	1 522 900	80 000	1 442 900	1 260 964
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 724 109	139 338	1 584 771	1 403 687

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 000

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
 Sarl

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

	30/06/2019	30/06/2018
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	30 000	10 177
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	519 684	480 661
Résultat de l'exercice	50 967	98 846
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	900 651	889 684
propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		12 000
Total des provisions		12 000
DETTES (CF)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	260 339	171 281
Emprunts et dettes financières divers	67 199	27 717
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 340	20 762
Dettes fiscales et sociales	233 999	200 950
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	95 244	81 293
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	684 120	502 003
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 584 771	1 403 687
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	50 966,94	98 845,82
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	684 120	502 003
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	260 339	171 281

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du BAS-RHIN
 Sàrl
 aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

	30/06/2019		30/06/2018	
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises	330 417		330 417	572 749
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	67 799		67 799	84 853
Montant net du chiffre d'affaires	398 215		398 215	657 602
Production stockée				(18 000)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 186	2 465
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			82 216	90 625
Autres produits			628	296
Total des produits d'exploitation (1)			482 245	732 989
Achats de marchandises				
Variation de stock			82 000	42 000
Achats de matières et autres approvisionnements			2 766	2 469
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			215 092	285 382
Impôts, taxes et versements assimilés			16 503	26 864
Salaires et traitements			139 312	108 313
Charges sociales du personnel			46 631	36 985
Cotisations personnelles de l'exploitant			6 874	6 591
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			19 996	14 854
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				53 000
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions				12 000
Autres charges			176	698
Total des charges d'exploitation (2)			529 348	589 156
RESULTAT D'EXPLOITATION			(47 103)	143 832

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du BAS-RHIN
 Sarl
 aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

	30/06/2019	30/06/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION	(47 103)	143 832
Bénéfice attribué ou perte transférée	1 061	85 188
Perte supportée ou bénéfice transféré	15 292	87 588
De participations (3)	6 678	10 087
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	158 438	2
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	165 115	10 089
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	6 968	6 582
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	86 968	6 582
RESULTAT FINANCIER	78 147	3 507
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	16 813	144 939
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		24 000
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		24 000
Sur opérations de gestion	950	167
Sur opérations en capital		28 157
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	950	28 324
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(950)	(4 324)
PARTICIPATION DES SALAIRES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(35 104)	41 769
TOTAL DES PRODUITS	648 421	852 266
TOTAL DES CHARGES	597 454	753 420
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 967	98 846

- 1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 3) dont produits concernant les entreprises liées
 4) dont intérêts concernant les entreprises liées

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
 Sarl
 aux comptes

Etats financiers au 30/06/2019**ANNEXE**

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sarl
aux comptes

NEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 584 771 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 648 421 euros et un total charges de 597 454 euros, dégageant ainsi un résultat de 50 967 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2018 et finit le 30/06/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
aux comptes

NEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

société de commissaires
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er Juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe :

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit total de 1 452 euros en application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). La société n'a pas demandé de préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant a servi en totalité à la consolidation du fonds de roulement.

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sarl
aux comptes

NEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement et de développement						
Autres	5 431		19 245		8 000	16 676
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 431		19 245		8 000	16 676
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	108 311		3 900			112 211
Matériel de transport	1 710					1 710
Matériel de bureau, mobilier	42 093					42 093
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 114		3 900			156 014
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	22 520					22 520
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 000					6 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 520					28 520
TOTAL	186 065		23 145		8 000	201 210

société de commissaires
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
Sàrl
 aux comptes

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Autres	5 352	8 084	8 000	5 435
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 352	8 084	8 000	5 435
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	14 719	10 321		25 040
Matériel de transport	46	570		616
Matériel de bureau, mobilier	23 226	5 021		28 247
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 991	15 912		53 903
TOTAL	43 343	23 996	8 000	59 338

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

société de commissaires
FIDUCIAIRE
 du BAS-RHIN
 Sarl
 aux comptes

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2019
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chgs sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	12 000		12 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 000		12 000	
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	53 000		53 000	
Sur comptes clients		80 000		80 000
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	53 000	80 000	53 000	80 000
TOTAL GENERAL	65 000	80 000	65 000	80 000
dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		80 000	65 000	
es mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon ègles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sarl
aux comptes

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	30/06/2019	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 000		6 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	51 688	51 688	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	4 782	4 782	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	563 468	563 468	
Débiteurs divers	710 199	710 199	
Charges constatées d'avances	2 640	2 640	
TOTAL DES CREANCES	1 339 776	1 332 776	7 000
) Prêts accordés en cours d'exercice			
) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/06/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	260 339	260 339		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	550	550		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 340	27 340		
Personnel et comptes rattachés	10 308	10 308		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 916	9 916		
Impôts sur les bénéfices	197 992	197 992		
Taxes sur la valeur ajoutée	13 233	13 233		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 550	2 550		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	66 649	66 649		
Autres dettes	95 244	95 244		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	684 120	684 120		
) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	10 333			

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du BAS-RHIN
 Sàrl
 aux comptes

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2019

Etat exprimé en euros		30/06/2019
Total des Charges à payer		21 414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 062
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	10 062	
Dettes fiscales et sociales		11 352
<i>CONGES PAYES</i>	6 113	
<i>CS SUR CONGES PAYES</i>	3 542	
<i>ETAT A PAYER</i>	1 697	

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
aux comptes

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2019
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Chargés différés				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	30/06/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		500,00	600,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		500,00	600,0000	300 000,00

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
aux comptes

ANNEXE - Éléments 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/06/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

IMMOBILIERE DU TEMPLE

1 566 200

100,00

874 284

2. Participations (10 à 50 %)

FONCIERE JS

263 717

10,00

(5 360)

SNC STRASBOURG ET ENVIRON

(46 561)

20,00

(46 661)

FINANCIERE JONEL

43 090

50,00

7 642

SNC SHA

458

25,00

(11 399)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sarl
aux comptes